

Conseil Communautaire du	7 avril 2023
--------------------------	--------------

à	14h00
---	-------

N°ordre	8
N° identifiant	2022-0591

Titre	Taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) 2023
-------	--

Rapporteur(s)	M. Gérald BLANCHARD
Date de la convocation	31/03/2023

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	Charles REVERCHON-BILLOT

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	86	
Quorum	44	

Présents	63	<p>Mme Florence JARDIN - <b>Présidente</b></p> <p>M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Laurent LUCAUD - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Maxime PÉDEBOSCQ - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - M. Jean-Luc SOULARD - Mme Béatrice VANNESTE - <b>Membres du bureau</b></p> <p>Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - M. François BLANCHARD - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Anthony BROTTIER - M. Christophe CHAPPET - M. Bernard CHAUVET - M. Vincent CHENU - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Guy DAVIGNON - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Vincent GATEL - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Olivier KIRCH - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Sébastien LÉONARD - M. Frédéric LÉONET - M. Jean-Louis LEDEUX - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - Mme Chantal NOCQUET - M. Philippe PRIOUX - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Valérie SIMON - Mme Claude THIBAULT <b>les conseillers communautaires</b></p>
----------	----	--

Absents	10	<p>Mme Béatrice BEJANIN - Mme Sonia BENNANI - Mme Élodie BONNAFOUS - M. Aurélien BOURDIER - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - Mme Carine GILLES - M. Kévin GOMEZ - Mme Monique HERNANDEZ - M. Christian RICHARD - M. Arnaud ROUSSEAU <b>les conseillers communautaires</b></p>
---------	----	---

Mandats	13	<u>Mandants</u> M. Bruno VIVIER M. Joël BLAUD M. Théo SAGET Mme Rozenn SÉNÉLAS M. Éric GHIRLANDA M. Kentin PLINGUET Mme Samira BARRO-KONATÉ M. Jean-Charles AUZANNEAU M. Jérôme NEVEUX Mme Corine SAUVAGE Mme Dany COINEAU M. Rafael DOS SANTOS CRUZ Mme Alexandra BESNARD	<u>Mandataires</u> Mme Nathalie DESJARDINS M. Bernard PÉTERLONGO Mme Ombelyne DAGICOUR Mme Isabelle MOPIN M. Gérald BLANCHARD M. Laurent LUCAUD Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT M. Gérard HERBERT M. Guy DAVIGNON M. Claude EIDELSTEIN M. Fredy POIRIER Mme Julie FONTAINE M. Frankie ANGEBAULT
---------	----	---	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 3, 55, 4 à 54 et de 56 à 86. Retour de Mme Pascale GUITTET. Sortie de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN. Sont sortis MM. François BLANCHARD et Vincent GATEL. Départ de M. Joël BLAUD qui donne pouvoir à M. Bernard PÉTERLONGO.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Générale et des finances
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Vu l'article 1520 du Code général des impôts (CGI),

Vu l'article 1521 du CGI,

Vu l'article 1639 A du CGI,

Vu l'article 1636 B undecies du CGI,

Vu la délibération du 30 septembre 2022 n° 2022-0289 « Harmonisation du mode de financement des ordures ménagères : définition du zonage - Fusion des budgets Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et Collecte, traitement et valorisation des déchets »,

Dans le cadre de l'harmonisation du mode de financement des ordures ménagères, le conseil communautaire a voté en septembre 2022 un passage à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire de Grand Poitiers à partir de 2023.

Cette délibération a maintenu les cinq zones historiques de TEOM (Grand Poitiers nord, Grand Poitiers sud, Grand Poitiers Centre – Fréquence normale, Grand Poitiers Centre – Fréquence haute et Grand Poitiers Centre – Fréquence Elevée) et instauré 2 nouvelles zones (Grand Poitiers Est et Grand Poitiers Centre Est) pour les parties de territoire anciennement géré sous Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Il convient de préciser que les 3 zones historiques de Grand Poitiers Centre font l'objet d'un suivi actualisé à la parcelle pour l'application du taux en fonction de la fréquence. Concrètement pour 2023, la fréquence élevée s'applique au centre-ville de Poitiers. Par principe, les 13 communes de Grand Poitiers Centre (hors centre-ville de Poitiers) sont en fréquence normale. Par exception, les gros producteurs sont assujettis à la fréquence haute.

Compte tenu de l'homogénéisation de l'organisation des collectes et des services d'apport volontaire, ce zonage a vocation à disparaître. Aussi, il est proposé l'application d'un taux unique de 7,90 % sur l'ensemble du territoire. Le coût du service sera désormais supporté également à l'échelle de la communauté urbaine

Ces propositions conduisent aux évolutions suivantes :

ZONE	TAUX 2022 (pour rappel)	TAUX 2023
<b>Grand Poitiers Centre – Fréquence Normale :</b> Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard	7,04 %	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Centre – Fréquence Haute :</b> Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard	8,44 %	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Centre – Fréquence Elevée :</b> Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard	9,88 %	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Sud :</b> Celle-l'Évescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Sanxay	14,16 %	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Nord :</b> Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny et Saint-Georges-lès-Baillargeaux	12,48 %	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Est :</b> Chauvigny, Jardres, La Puye, Sainte-Radegonde	REOM	<b>7,90 %</b>
<b>Grand Poitiers Centre Est :</b> Bignoux, Bonnes, Chapelle Moulière, Lavoux, Liniers, Pouillé, Saint-Julien-l'Ars, Savigny-Lévescault, Tercé	REOM	<b>7,90 %</b>

Compte tenu de l'application d'un taux identique sur chacune des sept zones, il est proposé que ces dernières n'en forment plus qu'une seule à partir de 2024.

Les taux 2023 permettent d'équilibrer le budget 2023 avec un produit de TEOM de 20 475 000 €.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- de donner votre accord pour l'application d'un taux 2023 de 7,90 %
- de donner votre accord pour la constitution d'une zone unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- d'imputer la recette correspondante, soit 20 475 000 €, à l'article 7331 du budget Collecte, traitement et valorisation des déchets (CTVD).

POUR	66		La Présidente,
CONTRE	3	M. Ludovic DEVERGNE, Mme Pascale GUITTET, M. Jean-Louis LEDEUX.	Florence JARDIN
Abstention	4	M. Anthony BROTTIER, M. Alain CLAEYS, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Pierre-Étienne ROUET.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	3	M. François BLANCHARD, Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN, M. Vincent GATEL.	Charles REVERCHON-BILLOT



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	13 avril 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	13 avril 2023
Date de réception en préfecture	13 avril 2023	Identifiant de télétransmission	086-200069854-20230407-172547- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.2	Fiscalité	